

POUR EXIGER LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL, TOUS EN GREVE ET MANIFESTATION LE 28 AVRIL

Samedi 9 avril, des centaines de milliers de salarié-es étaient dans la rue. Les mobilisations contre le projet de loi travail ne faiblissent pas. Face à l'entêtement du gouvernement à maintenir son projet, la détermination reste intacte et soutenue massivement par l'opinion publique.

Salarié-es de l'informatique, nous sommes pleinement concerné-es par ce détricotage du code du travail :

★ MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Facilité des licenciements économiques pour les grands groupes qui pourront dans le même temps réaliser des bénéfices à l'étranger et continuer à distribuer dividendes et actions gratuites aux organisateurs de la casse sociale de leurs entreprises,
- Facilité de licenciement dans les plus petites entreprises en cas de baisse ponctuelle de l'activité,
- Possibilité de licencier les salarié-es qui refusent des modifications de leurs contrats de travail.

★ TEMPS DE TRAVAIL

- Possibilité de réduire les majorations des heures supplémentaires par simple accord,
- Généralisation des forfaits jours pour éviter de payer les heures supplémentaires. Dans les entreprises de moins de 50 salarié-es, la possibilité d'inscrire les forfaits jours après négociation avec un mandataire syndical. Cela autorisera des conditions de travail dégradées pour de nombreux-ses cadres ou travailleur-euses autonomes, comme cela s'est passé sur la mise en place des 35 h avec des mandataires syndicaux parfois choisis par les patrons.

★ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Mise en péril des temps de repos quotidiens et hebdomadaires pour les salariés effectuant des astreintes ou des horaires de nuit,
- Marginalisation du rôle de la médecine du travail à l'heure où les conditions de travail se dégradent : open space, mobilité, ..., banalisation des burn-out, troubles musculo-squelettiques liés à nos activités,
- Baisse des délais de prévenance pour la mise en place des plannings ou de la pose des congés.

★ PROTECTION ET RECOURS DES SALARIÉ-ES

- Suppression des indemnités prud'homales plancher. Plafonnement indicatif, mais certainement suivi par les juges, des indemnités prud'homales pour les licenciements injustifiés.

Ce projet est irrespectueux des droits, conditions de travail et de vie des générations actuelles et à venir. La flexibilité et la précarité n'ont jamais été facteur de progrès et d'emploi...



Déterminés et conscients de leurs responsabilités, les syndicats CGT, FO, Solidaires et les syndicats étudiants-lycéens appellent à une nouvelle journée de grève le 28 avril 2016. D'ici là, ils appellent à multiplier les initiatives pour faire entendre leurs revendications, préparer activement cette journée de grève et mobilisation par des rassemblements, interpellations de parlementaires, des manifestations et actions initiées au niveau local.

Comme le droit de vote, le droit de grève est constitutionnel. La participation à ces manifestations peut se faire par la grève, sans risque de sanction de la part de l'employeur. <http://solidaires.org/Quelques-rappels-sur-le-droit-de-grève>